

Bulletin d'Adhésion Sept 2009 - Juin 2010

M. Mme Melle

Prénom (écrivez en lettres MAJUSCULES, svp)

Nom (écrivez en lettres MAJUSCULES, svp)

Date de naissance

Adresse

E-mail @

Téléphone ou

Les cours sont organisés 1 SEMAINE sur 2 – 16 cours par an – Consultez le calendrier

Je souhaite suivre le(s) cours - cochez le(s) case(s) –

Samedi	S1	10H30-12H	Niv 2	Valse – Tango et les danses latines	<input type="checkbox"/>
Samedi	S2	12H-13H30	Niv 3	Valse – Tango et les danses latines	<input type="checkbox"/>
Samedi	S3	14H-15H30	Niv 4	Standard et Latines	<input type="checkbox"/>
Samedi	S4	15H30-17H	Niv Deb	Valse – Tango – Paso Doble	<input type="checkbox"/>
Mardi	MA1	19H30-21H	Niv 2	Valse – Tango et les danses latines	<input type="checkbox"/>
Mardi	MA2	19H30-21H	Niv Deb	Valse – Tango – Paso Doble	<input type="checkbox"/>
Mercredi	ME	19H30-21H	Niv 2	Valse – Tango et les danses latines	<input type="checkbox"/>

* Durée des cours = 1H30 (15 min d'échauffement, de relaxation, d'étirement avant de commencer le cours)

* Groupe de 6 participants par COURS

* Le 1^{er} cours d'essai est gratuit.

Adhésion annuelle (obligatoire) **25€**

Forfait pour 16 cours/an/personne **120€** **Total (adhésion et 16 cours) = 145€/an**

* Ci-joint mon paiement, par chèque à l'ordre de ABC DANSE en espèces

Nbre de chèque : 1 3

Chèque (s) n° :

.....

Banque :

● Je règle le montant total des cours en 3 fois, par chèques de+.....+.....

Ces 3 chèques seront encaissés le 30 septembre 2009 – le 4 janvier 2010 et le 2 avril 2010

NB : Chaque forfait pour 16 cours ne s'applique que pour un seul niveau selon l'horaire choisi

Je confirme mon adhésion au sein de l'Association ABC DANSE et je m'engage à respecter les règlements intérieurs pour les cours et éventuellement pour d'autres manifestations organisées par l'association ABC DANSE.

Fait à Houilles, le

Signature de l'adhérent(e) avec mention (Lu et approuvé)

Règlement Intérieur

ABC DANSE est un club de danse constitué en association de type Loi 1901 réglementée par ses statuts déposés à la sous-préfecture des Yvelines.

ABC DANSE organise des cours de danse à l'année, des stages durant les périodes de vacances scolaires ainsi que des soirées et divers évènements. Les cours et stages sont assurés par des professeurs diplômés de l'A.M.D.F. (Académie des Maîtres de Danse de France)

Le présent règlement intérieur complète et précise le fonctionnement de l'organisation.

1- Administration

L'adresse de son Siège social est 16 bis rue Paul Doumer 78800 Houilles

ABC DANSE est dirigée par des personnes bénévoles. Le bureau est composé d'un Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire.

L'association est adhérente à la FFDD (Fédération Française De Danse).

2- Adhésion

ABC DANSE organise des cours de danse à l'année, des stages durant les périodes de vacances scolaires ainsi que des soirées et divers évènements.

L'inscription aux cours de danse réguliers implique l'adhésion à l'association ABC DANSE. Elle permet en outre de participer aux autres activités organisées par ABC DANSE.

L'inscription à tout autre évènement ponctuel, sans participation à des cours, implique l'adhésion à l'association ABC DANSE.

Le montant de l'adhésion est fixé annuellement par le bureau.

3- Tarification et conditions de paiement

Les tarifs pratiqués par l'association permettent d'en assurer le fonctionnement. Ils sont publiés en début d'année sur les fiches d'inscription et sur le site internet www.abcdanse.org

Le paiement de l'adhésion et des cours peut être effectué en espèces contre remise d'un reçu ou en chèque. Le règlement pour toute l'année est effectué lors de l'inscription. Il peut être effectué en 3 chèques qui seront encaissés en septembre, janvier et mars

En cas d'inscription en cours d'année le montant sera calculé au prorata du nombre de cours restants. Par contre, le montant de l'adhésion sera le montant annuel.

4- Calendrier

L'inscription comprend 16 semaines de cours annuels qui sont dispensés entre septembre et juin en tenant compte des périodes de congé du calendrier scolaire des écoles élémentaires publiques de la région Ile de France. Le calendrier des cours annuels est mis à disposition sur le site internet et remis aux adhérents en début d'année.

En cas de nombre insuffisant de participants à un cours, l'association se réserve le droit d'arrêter ce cours. Dans ce cas, il sera proposé aux adhérents un autre cours et si les horaires ne conviennent pas, il sera procédé au remboursement tel que défini dans le paragraphe suivant.

5- Résiliation, Remboursement

En cas d'arrêt d'un cours à l'initiative de l'association, les adhérents concernés seront remboursés au prorata des cours non effectués (sur la base de 16 cours par an). Aucune autre indemnité ou remise ne saurait être accordée pour le préjudice subi. Par contre, l'adhésion ne sera pas remboursée.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'abandon des cours par l'adhérent en cours d'année sauf pour les cas de force majeure qui seront soumis aux membres du bureau.

6- Assurance

Les adhérents à ABC DANSE sont couverts par l'assurance de type responsabilité civile contractée par l'association à MMA. Il est vivement recommandé aux adhérents de vérifier que leur contrat d'assurance personnel couvre les risques liés à la pratique de la danse et d'en contracter une le cas échéant. Dans le cas contraire, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident.

ABC DANSE ne saurait être tenue pour responsable des vols et dégradations qui surviendraient pendant ses activités. Il est donc recommandé de ne pas être en possession d'objets de valeurs.

7- Droit à l'image

L'association peut être amenée à prendre des photos et/ou à filmer lors des cours, des révisions, des entraînements, des soirées... pour sa propre promotion ou publicité. Par défaut, tout adhérent est censé accepter cette clause lors de son inscription. Sinon, il doit signaler formellement par écrit son refus d'utilisation de son image.

8 – Respect de l'environnement.

Les adhérents doivent respecter l'environnement immédiat du local où se déroulent les cours.

Il est demandé en particulier de respecter les règles de stationnement et de ne pas troubler le calme de l'environnement immédiat.

9 – Respect des partenaires en danse.

La danse, surtout la danse à deux, n'est agréable que si les partenaires se respectent.

Il est demandé aux adhérents de prendre soin de leur tenue vestimentaire ainsi que de leurs conditions d'hygiène pour ne pas incommoder leurs partenaires de danse.

10 – Engagement de non diffusion des supports fournis

Les supports de cours fournis aux adhérents, sous quelque forme que ce soit, sont destinés à l'utilisation personnelle et privée des adhérents. Il est donc formellement interdit de les communiquer aux tiers.

11 - Informatique et liberté

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents bénéficient d'un droit de rectification concernant les informations contenues dans les fichiers de l'association. En outre, les adhérents qui le souhaitent peuvent à tout moment se désabonner de la liste de diffusion.